

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MARS 2021

La convocation a été transmise le 28 février 2021,

L'an deux mil vingt et un, jeudi 28 février, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michaël BLANCHET, Maire.

Étaient présents : M. BLANCHET, Mmes S. GRANDJEAN, C. BINOIS, Ms C. LARDEAU, A. MARSOT, Mmes M-L. MEZARD, Ms J-P SIMON, L. EVEN, A. SEBAHI, Mmes S. BARRERA, F. GUIONNET, A. DE SOUSA, M. P. CHAFFIN

Étaient absentes excusées :

Camille DENOZIERE, Corine ROUERS et Flavie GUIONNET

- : - : - : - : - : -

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

A) **Présentation des pouvoirs** :

Camille DENOZIERE a donné pouvoir à Michaël BLANCHET,

Corine ROUERS a donné pouvoir à Catherine BINOIS,

Flavie GUIONNET a donné pouvoir à Amélie DE SOUSA

B) **Désignation d'un secrétaire de séance** :

M. Christophe LARDEAU est nommé secrétaire de séance.

: - : - : - : - : - : -

1. **Déroulement de la séance** :

Afin de respecter le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au coronavirus, le Maire propose de tenir l'assemblée à huis clos. Seuls sont autorisés à rester, en audioconférence M. Jean GALVÉ, représentant Mme le Préfet, et en présentiel, M. Pascal JACOB, invité à présenter le point inscrit à l'ordre du jour, en tant qu'intervenant expert.

Délibération 2021/02-01

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et décide que le point inscrit à l'ordre du jour soit débattu et voté à huis clos.

: - : - : - : - : -

2. PRESENTATION DU PROJET BRIQUETERIE POUR APPROBATION

Le Maire ouvre la séance en remerciant la présence de M. Jean GALVÉ, en audio conférence, et celle de M. Pascal JACOB et l'invite à venir s'installer autour de la table du conseil, dans le respect des règles sanitaires.

Il poursuit en indiquant avoir rencontré le 16 février dernier, Mme le Préfet, à Chartres afin de lui exposer ce projet.

Il ressort de ce débat que l'Etat est prêt à soutenir ce projet ambitieux mais néanmoins complexe à réaliser qui s'inscrit dans les attentes gouvernementales du moment. Toutefois, il reste vigilante quant à pouvoir attirer les médecins et spécialistes dans le cadre de cette opération.

Enfin, que la commune peut compter sur l'aide de l'Etat pour la sauvegarde patrimoniale, en l'occurrence la mise hors d'eau de la briqueterie.

Le Maire donne la parole à M. Pascal JACOB qui s'exprime dans ces termes :

« Tout d'abord, je vous remercie sincèrement de m'avoir invité pour vous présenter le projet nommé « LA GRANDE INCLUSION ».

Je me présente, je m'appelle Pascal JACOB. Je suis père de 3 enfants dont 2 enfants infirmes moteurs cérébrales et autistes. Vous avez probablement dû les apercevoir, dans des triporteurs, à St Piat. Lieu accueillant qui est cher à mon fils Clément.

En même temps, je suis président d'une association qui se nomme HANDIDACTIQUE . Elle a une mission auprès du ministre de la santé et de la ministre en charge des personnes handicapées pour évaluer l'accès aux soins des personnes vivants avec un handicap.

C'est un très, très lourd labeur, car nous sommes aujourd'hui dans des situations particulièrement difficiles dans cette période de COVID.

Cela fait maintenant 6 ans que mon fils Romain nous a quitté, né il y a 40 ans, fortement handicapé. Et depuis, cela a changé ma vie. Au lieu d'être un cadre dans une entreprise, j'ai décidé de consacrer une grande partie de ma vie au service et à la cause du handicap, en France, en Europe et dans certains pays en voie de développement.

Je suis extrêmement ému, à l'idée que quelque chose se fasse à St Piat, là où ma famille existe depuis 1924. C'est pour moi une grande chose et j'essayerai d'être à la hauteur de vos désirs et des désirs de tous.

Pourquoi nous avons appelé ce projet « LA GRANDE INCLUSION ».

La grande inclusion est venue en premier lieu par le nom d'un film « La Grande Evasion » plus facile à mémoriser.

Mais qu'est-ce que l'inclusion ? C'est vivre avec la différence en reconnaissant dans les personnes handicapées une expertise et une expérience de « vivre avec ». C'est aussi de permettre à ces personnes d'être dans la vraie vie. La vraie vie, c'est le travail ; la vraie vie, c'est de se faire soigner ; la vraie vie, c'est d'être occupé ; la vraie vie, c'est ne pas être dans un endroit à attendre la mort.

C'est ça l'inclusion. C'est le partage d'une population.

Vous avez peut-être entendu parler de la charte Romain JACOB. C'est une charte fondée il y a 7 ans que j'ai instituée avec des personnes handicapées, soignants, et des parents. C'est le guide éthique de l'accès aux soins des personnes handicapées, c'est ce qu'elles veulent.

Dans cette charte, lorsque nous l'avons écrit, avec la collectivité territoriale, le service hospitalier, l'éducation nationale, on s'est aperçu que chacun s'occupait des mêmes personnes avec son langage propre, sans se connaître, ni communication entre eux. Ces différents organismes ne savaient pas qu'ils pouvaient s'entre-aider.

Alors, nous nous sommes rendus compte qu'il fallait écrire ce texte et l'Agence Régionale de Santé (ARS) m'avait dit tu viendras la signer dans 4 mois. Ce que j'ai fait mais pendant ce temps mon fils Romain nous a quitté faute de soins car refusé à l'hôpital. Ces conditions m'ont fait dire : « PLUS JAMAIS ».

Le jour de sa mort, la ministre de la santé de l'époque, Marisol TOURAINE, m'a téléphoné apprenant ce qui s'était passé. Pascal est-ce possible de donner le nom de Romain à cette charte ?

Romain JACOB est donc devenu une charte reconnue par 15 pays d'Europe, par l'organisation mondiale de la Santé, et par une organisation de l'ONU de la santé.

Chargé de toute cette histoire, j'avais très envi de faire quelque chose qui permette à St Piat de participer à cela.

Je vais donc avec l'aide de Monsieur le Maire vous présenter un petit diaporama assez simple et vous pourrez me poser les questions que vous souhaitez. Jean GALVÉ représentant de Mme Le Préfet pourra répondre à ces questions ou en poser d'autres. Au cours de la réunion que nous avons eu avec Mme Le Préfet, il y avait l'ARS, les monuments historiques, le département l'ensemble de tous les acteurs et décideurs.

Regardons ce diaporama.

Pourquoi St piat ? Parce qu'il y a la conjugaison de trois raisons d'agir.

Cette conjugaison, c'est d'abord que l'on a un lieu privilégié, la briqueterie inscrite à l'inventaire des monuments historiques, qui malheureusement s'écroule et si nous ne voulons pas la raser, il faut en faire quelque chose.

St piat, c'est depuis une quinzaine d'année un besoin d'accès aux soins, un besoin d'une maison de santé de proximité pour tous.

Enfin, nous nous proposons d'accueillir à l'intérieur de maisons des personnes qui vivent en Eure et Loir. On a besoin d'accompagnement de personnes vivant avec autisme qui travaillent en Eure et Loir.

La briqueterie, vous le connaissez tous. J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, d'aller y travailler l'été et d'aller la nuit avec le contremaître en chef, René LE JARRE, pour mettre le bois au-dessus du four pour brunir les briques.

Cette briqueterie est un patrimoine extraordinaire qui porte une partie de l'histoire de ce village. Et vous savez que lorsque l'on oublie son histoire, on devient plus malheureux. Nous avons donc une chance de nous charger de cette histoire. C'est plus de 200 ans d'un savoir-faire extraordinaire qui a permis de restaurer les bâtiments les plus prestigieux de France mais aussi de l'étranger, compte tenu de la couleur particulière des briques.

Enfin, on peut aller plus loin. Elle a employé jusqu'à 80 personnes. C'était un patrimoine industriel qui s'est arrêté le siècle dernier.

Enfin l'arrêt de la fabrication et de l'entretien en 1997 mérite un effort de tous. C'est un site exceptionnel avec son emplacement le long du chemin fer qui permet d'avoir un accès ; point important pour les professionnels, les personnes accueillies et les parents qui vivront là.

Le deuxième point, c'est un besoin de santé de proximité pour tous. En effet, la particularité de St Piat qui a une population assez âgée, dont je fais partie mais je suis content que la relève soit la - puisque 30 % a plus de 65 ans. Ces personnes vont avoir besoin de santé de proximité. St Piat est un lieu où l'on cherchait à construire une Maison Pluridisciplinaire. C'est peut-être l'occasion de le faire, puisque on a le lieu, la surface et peut être quelque chose d'encore plus fort.

Il faut aussi comprendre que la région Centre, et surtout l'Eure et loir, sont presque des déserts médicaux et que le nombre de personnes qui possède un médecin traitant est très faible par rapport à la moyenne nationale. Ce qui donne un mauvais accès aux soins et cette situation d'avoir 20 % de moins de personnes avec un médecin traitant est une situation regrettable pour notre département et notre région.

Enfin, il y a besoin de spécialistes, extrêmement compétents pour pouvoir soigner l'ensemble de la population de la Communauté de Communes dans des secteurs offerts à tous.

Le troisième point, pour lequel on a besoin d'un effort dans notre département.

Nous avons besoin d'accompagner des personnes vivant avec autisme qui travaillent en Eure et Loir. Et à cette occasion, j'ai vu le directeur général d'Andros qui nous a invité à venir visiter l'usine pour venir voir ces personnes qui travaillaient. D'ailleurs vous y êtes les bienvenus.

Et depuis, cette expérience, validée chez ANDROS, se développe chez GUERLIN et va se développer chez LORÉAL. Nous allons donc avoir besoin d'un lieu de vie pour 90 personnes. Il n'est pas question que tout le monde habite ici. Ce serait bien difficile mais déjà si une partie d'entre elles pouvaient être ici, à équidistance d'Auneau, Chartres et Orphin - deux autres entreprises se préparent également à l'accueil de nouvelles personnes dont le nom ne peut pas être donné.

Mais ces personnes vieillissent, elles travaillent depuis 10 ans chez ANDROS. Elles ont 30 ans, 40 ans et compte tenu de leur handicap, il va falloir leur trouver un lieu de vie autre que celui

des parents. Parce que l'âge moyen des parents qui les accompagnent est de 75 ans et qu'ils n'ont plus la capacité de le faire Quand vous me voyez avec Clément, vous voyez la difficulté qu'il y a à s'occuper d'un enfant lourdement handicapé à 75 ans.

Toutes ces raisons font que nous vous proposons ce projet.

Une maison pluridisciplinaire, de proximité, de droit commun complétée par un plateau technique spécifique aux personnes vivant avec un handicap dont toutes les spécialités, podologues, psychologues, dentistes, enfin tout ce qui est nécessaire pour eux, sera mis à la disposition de tous, sans aller à des kilomètres pour se soigner.

L'idée, c'est de faire une maison commune de santé qui réponde non seulement aux besoins de la commune mais aussi de manière formelle et spécialisée aux besoins de ceux vivant avec un handicap.

La deuxième chose que nous vous proposons, c'est construire des maisons pour accueillir en petits groupes, les personnes qui travaillent, les personnes qui vont être à la retraite. Une troisième chose, nous vous proposons que les personnes en retraite aient une activité dans une ferme pédagogique. J'ai discuté avec les jeunes de chez ANDROS, quand il y a eu le confinement, ils n'ont pas pu aller travailler et il a été très difficile de rester chez leurs parents. Ils n'avaient qu'une seule envie, celle d'aller travailler. Le travail pour ces jeunes est leur raison d'être.

Ces trois projets qui sont un seul et unique ; C'est la Grande Inclusion.

Voilà je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Mais avant cela peut-être que M. Jean GALVÉ veut s'exprimer à ce sujet ? »

M GALVÉ prend la parole : « Je remercie M. Pascal JACOB pour son exposé. Je remercie également M. le Maire et l'assemblée de m'avoir invité et vous prie de m'excuser de ne pas être en présentiel. La dégradation de la situation sanitaire dans le département, nous impose, en préfecture, à beaucoup de visioconférence car nous cherchons à accélérer le nombre de vaccinations et j'ai donc très peu de temps devant moi puisque que je dois rejoindre le Préfet à 20 heures pour une visioconférence avec le ministre de l'intérieur.

Donc je vous prie de m'excuser pour cette intervention virtuelle et intermittente.

Mais ce que je tenais à vous dire :

C'est la position de l'Etat, par l'entremise du Préfet, telle qu'elle a été exprimée à M. JACOB et à M. le Maire.

Tout d'abord, saluer la qualité du projet présenté par M. JACOB et M le Maire et l'engagement de l'état sous deux volets.

Le premier volet est un volet patrimonial relatif au bâtiment même de la briqueterie qui nécessite des travaux importants qui ne peuvent plus être retardés. Donc pour se faire, la DRAC investit à hauteur de 40 % et l'Etat qui avait promis une dotation DETR par l'entremise du Préfet BROCCA, honorera son engagement pour soutenir la commune dans cet effort de sauvegarde du bâtiment.

Sur le deuxième volet, c'est-à-dire LA GRANDE INCLUSION, je tenais à vous dire que le projet tel qu'il est présenté par M. JACOB correspond en tout point à l'orientation des politiques publiques en matière de santé, de prises en charge de soins et de construction de projet de vie des adultes et jeunes souffrant d'un trouble du spectre autistique.

Cela correspond en tout point aux orientations publiques telles qu'elles sont fixées par le gouvernement et donc nous accueillons ce projet avec enthousiasme et nous le soutenons.

Ceci étant dit, c'est un projet qui est extrêmement ambitieux par son ampleur et par une difficulté sur laquelle j'ai déjà alerté M. JACOB et qui en a parfaitement conscience.

C'est effectivement le fait que St Piat et sa région souffre de manière chronique d'un déficit de personnel de santé. A cet égard, l'implantation d'un plateau technique, avec une maison pluridisciplinaire de santé serait une excellente nouvelle pour le territoire mais nous avons une inquiétude, une vigilance particulière sur sa faisabilité. Nous savons que c'est difficile mais que si une personne peut y arriver, c'est bien M. JACOB. En tout cas, l'ARS par

l'entremise de M. JEULES, se propose d'accompagner M JACOB dans ce projet, en sachant que malheureusement, la situation sanitaire présente, ne nous permet pas de dégager les ressources, que l'on aimerait dégager pour accompagner un projet de cette ampleur. Et je m'en excuse mais je pense que vous pourrez le comprendre. C'est donc là le point d'une vigilance particulière sur laquelle le Préfet et le délégué territorial de l'ARS, M. JEULES ont tenu à alerter M. JACOB.

Sinon sur l'esprit global du projet, c'est un projet intéressant qui est ambitieux et qui répond tant à un besoin des jeunes et adultes qui souffrent d'un spectre autistique qu'à un besoin du territoire qui est en manque chronique de professionnels de santé.

M. JACOB répond : « Je voudrais simplement vous donner la nouvelle. Par l'entremise de Mme PECRESSE nous avons rendez-vous en mai pour lancer la formation des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année de médecines, de dentistes et d'infirmières à l'université de St Quentin. Ce qui va permettre d'avoir des praticiens qui pourront venir de St Quentin, par le train.

Je voulais donc vous dire que nous seulement j'ai entendu votre message, mais je vous annonce aussi que Denis CALVET est en train d'organiser avec Laurent HABERT qui est le Directeur Général de l'ARS une réunion en synchronisation avec l'université de Tours.

M GALVÉ : « Pour la compréhension de tous, une des causes explicatives de difficultés de présence de personnel de santé dans le département, est liée au zonage avec l'université de Tours. Puisqu'en réalité, les professionnels de santé qui sortent d'études de St Quentin ne sont pas en l'état en capacité de s'installer dans le département qui est rattaché à l'université de Tours.

C'est donc une difficulté « universitairo- administrative », si vous me permettez ce barbarisme, qui doit être résolue. C'est un problème sur lequel l'ARS travaille avec beaucoup d'énergie et depuis longtemps.

Donc effectivement, si par le biais de ce projet nous étions en mesure de régler ce problème, on pourrait avoir un obstacle qui se lève sur l'installation de médecins.

Ce que je tenais à dire, c'est qu'il y a 3 volets dans ce projet de « La Grande Inclusion » portée par M. JACOB. Il y a un volet logement, un volet emploi- insertion professionnelle, et un volet santé. La bonne nouvelle, ce qui nous enthousiasme, c'est que la principale difficulté dans ce projet c'est l'insertion professionnelle. Or, l'expérience réussie d'ANDROS et les engagements d'une partie des entreprises du bassin, nous rassure sur la faisabilité de cette insertion professionnelle et c'est une excellente nouvelle que je tiens à saluer.

Vous comprendrez que l'Etat soutient avec beaucoup de « bénévolence » si vous me permettez cette expression le projet, modulo l'aspect sanitaire sur lequel il nous faut encore travailler. Mais nous sommes tout à fait confiants, et nous savons que M. JACOB est pleinement engagé dans ce volet ci.

Voilà ce que je peux vous dire du point de vue de l'Etat pour ce projet. »

M. JACOB : « Merci M. GALVÉ »

Monsieur le Maire reprend la parole et demande s'il y a des questions par rapport à ce qui a été présenté et dit.

ML MEZARD s'adresse à M. GALVÉ et lui demande qu'en tant que représentant de l'Etat, peut-il confirmer que l'Etat ne se désengagera pas à un moment donné.

J.G. répond que, sur l'aspect patrimonial, le Préfet, représentant l'Etat, a décidé d'allouer une part de la DETR à St Piat pour abonder les fonds nécessaires pour les travaux de sauvegarde de la briqueterie. C'est donc un engagement ferme de l'Etat sur le domaine patrimonial.

Sur le volet de la Grande Inclusion, l'Etat donne un soutien de principe au projet. Il précise qu'il est en train d'étudier avec M. JACOB, porteur du projet, la faisabilité technique sur les

différents volets. Ce travail étant en cours, il n'est pas possible, aujourd'hui, de dire que l'Etat s'engage fermement sur le volet sanitaire.

L'assemblée n'ayant plus aucune question pour M. GALVÉ, Monsieur le Maire le libère en le remerciant pour son intervention.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin de pouvoir échanger, sur ce projet, avec M. JACOB.

*Albert MARSOT prend la parole et souhaite rappeler un certain nombre de choses :
« La maison médicale avait été programmée avant que la municipalité de Mme MARTIN arrive en 2008. »*

P. JACOB : « oui, le premier projet date de 15 ans. »

A.MARSOT. : « Non, ce n'était pas un projet. Là on s'est heurté pour des raisons politiques avec Maintenon. Dès lors, St Piat a été acceptée comme annexe de la maison de santé de Maintenon.

Par conséquent, il y a déjà une Maison de Santé qui existe sur le secteur. Il y en a une autre qui est en train de se monter à Epernon, à moins de 20 km de Maintenon et il y en a une autre qui existe du côté de Chaudon. Cela fait 3 maisons de santé qui sont déjà présentes.

Sauf si les choses ont changé, la maison de santé de St Piat ne pourra se faire que dans les conditions prévues avant.

Donc je suis très prudent quant au discours du représentant de l'Etat. »

M. BLANCHET lui précise que les choses ont changé et que l'ARS n'a émis aucun veto.

A.MARSOT répond que l'ARS ne mettra jamais aucun veto.

M. BLANCHET lui indique qu'il connaît la règle de distanciation des maisons de santé qui devrait être respectée.

A.MARSOT précise que cette condition n'est pas respectée. Il poursuit en indiquant que le projet initial comportait la réalisation d'un accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de façon à pouvoir dégager les familles qui s'en occupaient et une installation d'autiste avec leur encadrement.

« Quand il a fallu passer aux actes, nous avons des promesses de principe de l'Etat, du Département, de l'ARS.

Arrivés au bout du projet, M. le Président du Conseil Général, de l'époque, a dit possédé sur le territoire 2 accueils pour les personnes Alzheimer qui étaient vides et que l'aspect autiste devait commencer en 2014. Ces conditions ont découragé les médecins qui étaient inscrits pour la maison de santé. Et c'est ainsi que la maison de santé de St Piat s'est vue relayer au deuxième plan derrière Maintenon. Par conséquent, quand j'entends le discours du représentant de l'Etat, discours d'ENARC, j'ai de très grandes inquiétudes sur ce nouveau projet. »

M. BLANCHET dit que c'est un discours de Politien, tel que l'on peut l'entendre dans les entités gouvernementales.

A MARSOT poursuit en indiquant avoir noté que l'Etat ne s'est pas engagé sur la possibilité de dégager des aides financières.

M. BLANCHET répond que l'opération est à l'étude et qu'aujourd'hui, rien n'est chiffré.

P. JACOB : « C'est la conjugaison d'un plateau pluridisciplinaire de droit commun et d'une maison de santé. C'est une chose qui aujourd'hui fait partie de ce qui est souhaité.

Il est évident que toutes les problématiques seront soulevées et rien ne se fera ni contre la commune ni à la charge de la commune sans qu'elle en soit totalement associée. La seule

chose que je puisse vous dire, c'est que la recombinaison des communes, les unes par rapport aux autres, entre Auneau, St Piat, Chartres et les alentours, nous permet de dire aujourd'hui qu'il est nécessaire qu'il y ait une capacité de santé à St Piat. Cette notion doit avoir une deuxième attractivité qui serait celle de répondre aux besoins spécifiques des personnes que l'on accueillerait. Et la conjugaison, des deux rend aujourd'hui ce projet intéressant, aux yeux de l'ARS, du Département et de la Région car c'est elle qui finance les maisons de santé. C'est un besoin. Ai-je été assez clair ? »

A.MARSOT : « Je crains que cela soit une espérance »

P. JACOB : « Attendons de voir et ne soyez pas l'oiseau de mauvais augures. »

S. GRANDJEAN : « Il ne faut pas être toujours dans le passé. A un moment il faut avancer ».

A.MARSOT : « Je ne suis pas l'oiseau de mauvaise augures, mais pour l'instant, pour moi, la priorité, c'est de sauver ce qui reste des bâtiments. »

M. BLANCHET : « Tu n'as pas écouté ce qui a été dit avant ? L'engagement a été pris pour que les travaux démarrent au mois de juin 2021. »

A.MARSOT : « C'est le seul point positif que l'on peut acter. »

C. LARDEAU : « Il est conséquent, tout de même. »

ML. MEZARD : « C'est pour cela que j'ai posé la question en début de séance afin que les choses soient clairement dits par rapport à l'engagement de l'Etat sur le volet patrimonial. Sur le projet de M. JACOB, je dirais, pourquoi pas, pour « LA GRANDE INCLUSION ».

A. MARSOT : « En effet pourquoi pas. »

ML. MEZARD : « Ce qui serait dommageable, et là je rejoins A. MARSOT, c'est qu'il y ait autant d'énergie et d'argent qui soient dépensés, pour entendre dire à la fin que l'Etat se désengage. »

M. BLANCHET : « Malheureusement nous ne sommes pas devins. Nous devons donc avancer avec prudence. »

A.MARSOT : « Où en est le Permis de Construire, pour les travaux de mise hors d'eau du bâtiment. »

M. BLANCHET : « Le Permis de construire est en cours d'instruction. Le DCA est en cours et les travaux pourront commencer prochainement »

P. JACOB : « Le financement de la rénovation par la DRAC et par le Département ne se fait que parce qu'il y a autre chose autour. S'il n'y avait eu que le projet briqueterie cela ne se ferait pas. Et cela a été dit. »

A.MARSOT : « La 1^{ère} phase, c'est-à-dire la sauvegarde du patrimoine, se fera. La suite qui consiste à rénover la totalité du bâtiment est autre chose ».

JP. SIMON : « J'ai une question sur le besoin de santé de St Piat. Il semble, à vous écouter, qu'à St Piat, il y a un désert médical, qu'il y a un besoin qui n'est pas satisfait et qu'il y a un besoin de plateau technique. »

P. JACOB : « Le plateau technique sera destiné à une quarantaine de personnes qui vont être accueillies et qui vont y vivre. »

JP. SIMON : « L'offre médicale d'accompagnement correspond à ces quarante personnes ?

P. JACOB : « L'offre ira au minimum à quarante personnes et au-delà. Et bien évidemment, il a été prévu que cela réponde aux critères d'une maison de santé pour le reste. »

JP. SIMON : « Pour le reste, la maison de santé était déjà acquise. »

P. JACOB : « Je n'ai pas la prétention de dire que la Maison de Santé , c'est moi. Je vous dis simplement que je conjugue deux efforts entre eux pour qu'il y ait une maison de santé de droit commune qui ait les spécificités qui répondent aux personnes autistes. Ai-je été clair ? »

JP. SIMON : « Oui, mais je ne mesure pas bien les besoins utilisés »

P. JACOB : « Il y a de la psychologie, toutes les malformations que peuvent présentées les corps de personnes vivant avec handicap. Dans mon expérience personnelle, il y a des problèmes d'orthopédies, de pieds, de nutrition, ; Les personnes qui ne travaillent pas dans un centre deviennent obèses et par conséquent diabétiques. Il faut donc trouver systématiquement de l'activité aux personnes pour qu'elles n'attendent pas la mort dans une vie de malade. Je vis cela avec mon fils Clément. Mais je pense que c'est une demande unanime des personnes vivant avec un handicap. »

JP. SIMON : « Je comprends cela. Mais c'est l'offre médicale qui doit répondre à ce besoin à l'instant T. La maison de santé prévoyait un médecin généraliste et 2 infirmières. »

P. JACOB : « Ce que je peux vous dire, c'est que dans l'ensemble des spécialités, et de la communauté, nous ne sommes pas définitivement arrêtés avec l'ARS, mais cela représente entre 4 et 5 médecins »

JP. SIMON : « L'offre médicale existe aujourd'hui. Nous ne sommes pas dans un désert médical à St Piat. »

S. GRANDJEAN : « Par rapport au chiffre, 60 % de la population n'a pas de médecin traitant. »

JP. SIMON : « La notion de médecin traitant est une notion particulière. Cela veut dire est-ce-que vous avez déclaré un médecin traitant à votre sécurité sociale ? Cela ne veut pas dire que vous n'êtes pas soigné, mais plutôt que vous n'êtes pas soigné comme il faudrait. »

C. LARDEAU : « En ce moment, es-tu pris rapidement par ton médecin, en cas de besoin ? »

JP. SIMON : « Moi, personnellement oui. »

C. LARDEAU – A. DE SOUSA : « Quelle chance !. »

JP. SIMON : « Non ce n'est pas de la chance. J'habite St Piat. »

C. LARDEAU : « Ce n'est pas le cas de tout le monde. »

JP. SIMON : « Y compris à Paris, vous avez un médecin traitant ; Vous voulez avoir un rendez-vous avec votre médecin traitant, vous ne l'avez pas dans l'heure qui suit. Et si c'est cela que vous voulez, vous ne l'aurez pas à St Piat demain. »

P. JACOB : « Pour répondre à M. SIMON, il y aura tous les soins des personnes âgées, quelles qu'elles soient. »

JP. SIMON : « Mais les personnes âgées existent à St Piat. Elles sont déjà prises en charge. Par forcément aussi bien qu'on le voudrait, enfin j'imagine, car je n'ai pas d'exemple, alors que je connais des personnes âgées, qui me laisse à penser qu'il y existe un vrai problème, au niveau de la prise en charge.

Ma question est la suivante : Quel besoin, compte tenu des autres offres des alentours ? »

P. JACOB : « Vous êtes au courant de Ma santé 2022 . C'est ce que l'on appelle les communautés médicales de proximité qui se rapprochent de la loi NOTRE, qui sont en train de se construire. On est en train d'avoir des dispositifs de santé spécifiques à des personnes

vivant avec handicap avec toute la richesse que cela comporte. Mais le fait que cela ne soit dévolue qu'aux personnes handicapées n'est pas bon. »

JP. SIMON : « Bien sûr. »

P. JACOB : « Et c'est un scandale d'avoir des kinés qui sont payés à plein temps pour travailler à mi-temps . Et c'est pour cela aujourd'hui nous avons besoin de trouver la conjugaison des deux. »

JP. SIMON : « Exactement. »

P. JACOB : « Et avec l'ARS, nous sommes en train de travailler à tout ce qui est nécessaire de répondre à la communauté, au vieillissement et aux personnes vivant avec autisme. Ceci comporte des spécialités, par exemple, les personnes autistes vieillissantes ont d'énormes problèmes neurologiques fondamentaux qui se traduisent par des problèmes de crampes dans les muscles qui créaient des douleurs épouvantables, mais c'est identique pour les personnes qui ont pelleté de la glaise dans la briqueterie. Ces personnes ne trouvent pas de soin. Il y a aujourd'hui, un certain nombre de réponse, que l'on peut donner, qui enrichi. »

JP. SIMON : « J'entends bien ce que vous dites mais cela me paraît assez flou. En tout cas pas mesuré. Il est important quand on se lance dans un projet ambitieux que l'on ait la vraie mesure du besoin. C'est-à-dire que le besoin doit être recensé ; J'imagine que le besoin pour les autistes vous devez le maîtriser, savoir quels sont les besoins qu'il faut mobiliser pour pouvoir y répondre. Par contre, je vois mal aujourd'hui qu'est-ce que la réponse à ce besoin peut apporter concrètement à la population de St Piat.

Je ne dis pas qu'elle n'existe pas. Je dis juste que je ne sais pas la mesurer. Est-ce que quelqu'un aujourd'hui la mesure ? Aujourd'hui, un médecin à St Piat qui fait son travail, demain je ne connais pas son devenir, est ce qu'il va être dans la maison pluridisciplinaire, si elle voit le jour dans ce projet, va-t-il l'intégrer et qu'elle va être sa mission ? Va -t-elle toujours servir la population de St Piat, les autistes ? Je ne sais pas. »

P. JACOB : « Et bien oui, les deux. C'est ça le droit commun. »

JP. SIMON : « Aura -t-on besoin de plusieurs médecins sur la structure ? Je ne mesure pas cela. »

P. JACOB : « Oui, plusieurs médecins. C'est une certitude. »

JP. SIMON : « Après il faut pouvoir les recruter. Il faut, qu'une fois recruté, les employer concrètement. Ce n'est pas simplement dire on va faire des bureaux et on va les remplir de médecins. Et s'ils attendent les patients et que personne ne vient, c'est une catastrophe. »

M. BLANCHET : « Jean-Philippe, c'est ce qu'a expliqué M. GALVÉ »

JP. SIMON : « Non il n'a pas expliqué cela. »

M. BLANCHET : « Si. Il a dit que l'inquiétude de l'Etat, est de faire venir les médecins et de les maintenir. »

JP. SIMON : « S'il n'y a pas d'activité, il ne viendra pas. »

M. BLANCHET : « Un jeune viendra »

JP. SIMON : « Je n'en suis pas sûr. Nous n'avons pas le même point de vue. Par contre, je souhaiterai connaître l'estimation des besoins. »

ML.MEZARD : « Il est trop tôt pour le savoir. A ce jour, la DRAC, la Région, l'ARS et Département sont d'accord pour partir sur ce projet. »

JP. SIMON : « La DRAC, c'est sur le patrimoine »

M. BLANCHET : « Oui mais l'ARS c'est sur le volet santé. »

ML. MEZARD : « En fait, ils sont d'accord pour partir sur ce projet. Je dirai que le volet patrimoine est acté, le projet de LA GRANDE INCLUSION est à construire. Donc aujourd'hui, je ne pense pas que l'on connaisse les chiffres. D'ailleurs dans combien de temps pensez-vous pouvoir donner un peu plus de support à ce dossier ? »

P. JACOB : « Nous pensons que l'étude de faisabilité du lieu de vie et de son plateau technique, dans lequel on conjuguera le besoin de maison de santé, peut être finalement élaboré avec l'ARS et une décision formelle du nombre de postes, à la fin de l'année. Ce qui ne veut pas dire que nous aurons les postes à la fin de l'année puisqu'il y faudra entre 3 et 5 ans. Dans 3 ans, nous aurons un besoin de 90 logements pour des personnes qui travailleront, dans des entreprises en Eure et Loir. Nous espérons beaucoup pourvoir doubler cette capacité, dans les 3 années suivantes.

Vous savez les personnes qui travaillent chez ANDROS, sont venus de Paris puisqu'il leur a été impossible de trouver des entreprises à Paris. C'est M. DUFRESNE qui en a eu l'initiative. Son fils Luc travaille, chez ANDROS, il est comme mon Clément. Quand je suis allé visiter l'usine et que j'ai vu Luc travailler. »

ML.MEZARD: « A ce sujet, je souhaite avoir un complément d'information. Je connais dans mon entourage un jeune, à Paris, qui se trouve dans une structure. Ses parents vieillissent et le jeune a 20 ans aujourd'hui. Est-ce que ce jeune pourra avoir accès à St Piat même s'il est sur Paris ? »

P..JACOB : « Aujourd'hui, nous nous sommes spécialisés dans le domaine de l'autisme. Nous sommes énormément en train de travailler pour l'autisme et la santé mentale, car il n'y a pas de travail actuellement pour ces personnes. Il faut donc en inventer. Mais on ne s'arrête pas là, il existe des nouveaux métiers. Beaucoup d'organisations recherchent des métiers dans un droit commun. C'est-à-dire que nous recherchons des choses qui soient pérennes. Parce que lorsque vous envoyez un jeune dans un entreprise et qu'au bout d'un an il vous le renvoie, tout est cassé.

Le jeune a commencé à avoir une démarche de sociabilisation, et ça ne marche plus. Donc la vraie vie s'arrête. Un gros travail est en cours dans l'Aisne et dans le Morbihan, pour le handicap moteur, grâce à KERPAC (lieu de rééducation) et un troisième projet qui ne touche pas l'Eure et Loir pour l'instant, c'est la population des malades psychiques. C'est catastrophique.

Quand il y a une opération de réduction d'effectifs, ce sont les premiers qu'on renvoie Pour vous donner un ordre d'idée, les malades mentaux représentent 25 % des personnes handicapées, 7,5 % autistes, le handicap psychique, c'est 14 % de la population handicapée. Je travaille sur leur accès aux soins et je peux vous dire que l'autisme et les maladies mentales et le psychique, c'est une urgence pour que les malades soient accueillis, accompagnés et qu'ils puissent travailler. »

P.CHAFFIN : « J'adhère totalement au projet mais j'aimerais revenir sur l'aspect patrimonial. Il a été dit que la DRAC, l'Etat, s'engageaient. Aujourd'hui, on a parlé uniquement de couverture du site, du four HOFFMAN qui a été classé. Je ne sais pas si l'engagement comprend également la reconstruction du site dans son ensemble. »

M. BLANCHET : « C'est l'ensemble du site qui est inscrit. »

P. CHAFFIN : « Et dans le projet sur le plateau technique, qu'est-il prévu pour la mise en valeur de ce patrimoine ? »

P. JACOB : « Personnellement, je ne fais pas partie de l'équipe architecturale. Nous avons besoin de 7800 m² de surface utile pour couvrir les besoins d'accompagnement sans les

logements et cela doit pouvoir se faire dans la surface. Une expertise a été faite pour marier les deux

Des projets vous seront présentés afin que vous décidiez du meilleur projet qui corresponde à votre attente.

P. CHAFFIN : « Avec la mise en valeur de ce patrimoine ? »

M. BLANCHET : « Ce qui est sûr, c'est que le rez-de-chaussée ne pourra accueillir ni un Etablissement Recevant du Public (ERP) ni un Etablissement Recevant des Travailleurs (ERT) car le plafond est trop bas. »

P. JACOB : « Un travail d'expertise est en cours, et je ne veux pas répondre à la place des experts. Et je remercie le Département et la DRAC qui ont décidé de conjuguer aussi avec l'aide d'un tiers extérieur qui va déterminer les besoins de chacun, afin de produire un cahier des charges pour que les architectes répondent à tout. »

JP. SIMON : « Qui sera le mandataire ? »

P. JACOB : « C'est celui qui sera mandaté par la préfète. On en a vu un mais elle n'a pas dit que ce serait lui. »

M. BLANCHET : « Il ne pourra pas aller au-delà de l'étude jusqu'à la maîtrise d'œuvre. Le CAUE, pour ne pas le nommer, ne pourra pas se substituer à une maîtrise d'œuvre ou à une maîtrise d'architecte. »

A.MARSOT : « Qu'a-t-il fait exactement ? »

M. BLANCHET : « Il a réalisé une faisabilité d'un projet »

A.MARSOT : « Et on ne peut pas avoir copie de ce document ? »

M. BLANCHET : « Pour l'instant, ce document est dans les mains de la Préfète et de ses services. Il sera donc disponible dès qu'il sera revenu et validé de la Préfecture. Mais nous n'en sommes pas là. Comme tu l'as dit il faut sauver le bâtiment. Nous sommes donc dans la phase 1 : sauver le bâtiment »

A.MARSOT : « C'est exact. »

M. BLANCHET : « On en est là. Si la phase 1 ne se fait pas les deux autres ne se feront pas. »

A.MARSOT : « La phase 1, nous sommes à peu près sûr de la faire. »

M. BLANCHET : « Pour l'instant, elle est lancée. »

A.MARSOT : « La phase 2 qui est la remise en état du bâtiment et la phase 3 qui est son adaptation. C'est un gros « morceau ».

M. BLANCHET : « Cela ne se fera pas en un claquement de doigt. »

C.BINOIS : « Ca ne va pas se faire comme cela. L'adaptation de ce bâtiment ne se fera que si on est capable de donner le nombre de médecins qui viendront. Or, on ne pourra avoir des médecins que si on leur propose un projet construit. »

JP. SIMON : « Et une activité car pour l'instant il n'y a pas d'activité. »

C.BINOIS : « Après s'être occupé de la sauvegarde, il faut en premier lieu s'occuper de la venue des praticiens. Il est possible d'envisager des rotations entre les praticiens. Ils ne sont pas obligés d'être à demeure ? »

P. JACOB : « Bien sûr. Les meilleurs spécialistes tournent. Il est nécessaire que le nouveau concept d'une maison de santé suive le principe de « aller vers ». Ce n'est plus le malade qui

se déplace pour se faire soigner mais c'est le médecin qui vient au malade. Et c'est le principe de communauté médicale. Elle peut avoir une zone de chalandise extrêmement grande et aujourd'hui entre l'université de Tours et l'université de St Quentin, on a toutes les spécialités dont on a besoin. »

JP. SIMON : « L'étape 2 se fera que si l'étape 3 est engagée dès maintenant, sinon il n'y aura aucune adaptation du bâtiment. Donc il faut concrètement que l'on connaisse le besoin pour demain. »

M. BLANCHET : « l'ARS et les services de la Préfecture y travaillent. »

JP. SIMON : « Il y a des gens de l'ARS qui sont dessus ? »

M. BLANCHET : « Oui. Laissez les travailler. On s'est vu le 16 février dernier, nous sommes le 4 mars 2021. Cela fait 15 ans que nous sommes sur un projet de maison de santé. En 10 jours, on a des services de l'Etat qui ont planché sur le projet. »

JP. SIMON : « Je ne sais pas puisque nous n'avons rien. »

A.MARSOT : « On avait quelque chose. »

M. BLANCHET : « Non tu n'avais rien. Tu avais un bail emphytéotique de 99 ans où il fallait payer 150 000 € pour avoir un cabinet de 74m² pour un médecin et des infirmiers. Donc il fallait encore engager la commune dans un crédit. »

JP. SIMON : « Non, je connais le dossier. »

M. BLANCHET : « Moi aussi je le connais par cœur. Nous ne devons pas avoir le même. »

JP. SIMON : « La réalité, c'était que ce dossier était abouti. On y a mis un terme mais ce n'est pas moi qui en ai décidé ainsi. Maintenant, derrière il y a un projet qui, j'estime, doit être élaboré en tenant compte de la réalité des besoins de la population qu'il cible. »

A.DE SOUSA : « Ce qu'il ne faut pas oublier dans ce projet là, c'est ce que M. JACOB a montré par rapport à ce qu'il a connu dans son passé. J'aimerais que ce projet voit le jour car comme Marie-Laure, dans ma famille, j'ai des personnes d'une trentaine d'années qui sont en situation de handicap. Je ne sais pas leur devenir lorsque leurs parents viendront à décéder. Et ce qu'il faut savoir, en fait, c'est que cela apporte un plus pour St Piat. C'est-à-dire que c'est un corps médical qui ne va pas être dédié uniquement à ces personnes mais aussi à nous. J'ai donc presque envie de vous dire que peu importe quel corps médical va venir, si c'est un médecin, pour les mains, pour les pieds, pour les yeux. En soi, cela sera toujours plus pour la population, peu importe la spécialité. »

C. BINOIS : « Compte tenu, qu'il n'y a pas de « grilles » à St Piat, les personnes extérieures pourraient venir. »

JP. SIMON.: « Concrètement quel est le besoin pour la population des 40 ou 90 personnes en terme de postes. »

P. JACOB : « Il faut 15 personnes en poste médicalisé pour 40 personnes. Il y a les infirmières, les astreintes pour la nuit et les autres spécialités ».

JP. SIMON : « Je ne connais pas. »

P. JACOB : « Ca se voit que vous ne savez pas. Ce que je peux vous reprocher c'est de vassaliser le dossier pour dire des choses qui ne sont pas possibles. Moi je n'ai pas la capacité de vous dire c'est possible ou ce n'est pas possible. Moi à St Piat, s'il est possible de remplir et de conjuguer les deux efforts, je trouve que c'est une grande inclusion. Parce que ce sera le

premier employeur comme était la briqueterie auparavant. Et c'est un élément extrêmement important pour la commune. »

JP. SIMON : « Je viens d'avoir une réponse que je ne savais pas jusqu'à présent. »

P. JACOB : « Les postes évolueront selon la spécificité de chacun. Par exemple, les personnes en fauteuil ont des problèmes de crampes. Ce qui est très difficile à vivre et pour passer les crises, il faut faire venir des spécialistes de toxo botulique qui ne sont pas nombreux. Par conséquent si nous pouvons en faire venir un, ce sera un gain énorme. Nous avons besoin, de soins dentaires très spécialisés, parce que les soins dentaires pour une personne autiste c'est l'enfer. Parce qu'ils ont peur de manger les doigts. Maintenant, il y aura des gens formés, parce qu'à l'université de St Quentin, il y a une école de dentistes qui auront appris à le faire et qui viendront exercer ici. »

JP. SIMON : « D'accord, je n'avais pas mesuré cela. Vous venez d'apporter une réponse. Moi j'étais en peine avec cela, car je ne comprenais pas bien le besoin. Vous estimez que le besoin de poste pluridisciplinaire est de 14 ou 15 personnes, peu importe. »

P. JACOB : « De l'ordre de 15 personnes médicalisées et 60 personnes pour l'accompagnement. »

JP. SIMON : « J'ai entendu. J'ai compris qu'il y a une réalité d'un besoin médical significatif et évidemment dans cet éclairage je mesure qu'il y a un intérêt pour la population de pouvoir en profiter. Si cela est possible. »

P. JACOB : « Aujourd'hui, l'expertise est faite par l'ARS qui prend le bassin de soin par la CNAM. Car on a oublié de le dire mais la CNAM est partie prenante pour cela et peut être même le gestionnaire de la maison de santé. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte mais c'est quand même un atout. Cela s'appelle l'UGECAM. »

JP. SIMON : « Je connais. »

P. JACOB : « J'en suis l'administrateur. La seule chose que je veux préciser, c'est qu'il ne sera rien fait sans besoin mais il ne sera pas construit un accueil qui ne répondra pas aux besoins non satisfaits.

Entre l'un et l'autre, c'est peut-être 14, c'est peut-être 18. Ce que je sais, c'est parce que nous en avons l'expérience à Auneau, nous en avons l'expérience aujourd'hui à Blois, à La Rochelle, il faut une personne et demie d'accompagnement pour une personne autiste.

Ceci tient compte que ces personnes là doivent fonctionner sur les 3/8 »

ML. MEZARD : « C'est exactement cela ; je m'étais renseignée pour une personne souffrant d'Alzheimer. Il fallait 5 personnes pour l'accompagner nuit et jour. »

P. JACOB : « Vous parlez d'Alzheimer. Voilà une expérience extraordinaire qui a été faite à Fréjus. Des personnes autistes qui s'occupent de personnes atteintes d'Alzheimer.

EXTRAORDINAIRE ! Les personnes autistes sont heureuses parce qu'elles s'en occupent. Et les personnes Alzheimer ne comprennent pas très bien mais il n'y a pas cette vindicativité.

Moi j'y pense pour les gens qui seront en retraite, de mettre un Luc qui a 50 ans mais qui est encore capable de distraire une dame à côté de lui, dans sa mission. Quelle inclusion. Quelle fonction humaine qui fera que cette personne sera valorisée. »

A. MARSOT : « C'est ce qui était prévu dans notre projet initial. Mais on s'est fait balayer. »

P. JACOB : « Les personnes accompagnantes ont besoin de répit. A un moment, ils n'en peuvent plus. »

ML. MEZARD : « Mais c'est vrai, et je rejoins Albert là-dessus. Il y a 17 ans, au moment où il y avait ce projet d'Alzheimer, et d'autiste à St Piat, l'Etat n'en n'avait pas mesuré l'ampleur.

Ce n'était pas une priorité et c'est pourquoi, le projet, bien que bon, a été « reboulé ». Et en fait, au fur et à mesure, tous les organismes qui pouvaient nous aider à organiser cet accueil se sont désengagés. »

P. JACOB : « Mais chère madame, je vais vous dire quand vous conjuguez les efforts, les besoins des entreprises, d'une commune, du patrimonial, et qu'un acteur pose une pierre dans l'édifice, on a une chance de réussir. »

ML. MEZARD : « On le souhaite de tout cœur. Parce que c'est un beau projet. Et comme a dit Albert, il faut avoir la foi, et il faut y croire. »

M. BLANCHET : « Y-a-il d'autres questions ? »

P. JACOB : « Je voudrais conclure en vous disant que la différence est une richesse. Et la diversité est une capacité de rencontrer la différence. Aujourd'hui vous avez vu ce qui nous arrive sur la tête, avec la COVID. Nous ne sommes pas blindés et nous sommes beaucoup plus faibles que la banquise. Alors je vous invite à essayer de trouver dans ce projet, une envie de réaliser quelque chose, qui n'a jamais été fait ailleurs. Et parce que c'est nouveau, ça fait peur, mais ce qui n'est pas nouveau, c'est les briques, et c'est un jeu de mots facile, qui en s'assemblant vont faire une maison nouvelle. Les briques « santé », les briques « patrimoniales », les briques « travail », les briques « répit », les briques « soins ». Et puis cette ferme pédagogique que l'on va installer au bout, va permettre une chose extrêmement importante, elle va permettre aux personnes d'avoir un endroit où elles vont pouvoir travailler, s'occuper quand elles ont la capacité de faire. On en bénéficiera tous. Même les parents d'enfants qui ne sont pas handicapés, même les enfants.

Vous savez j'ai été le premier président d'HANDISCOLE. C'était l'intégration scolaire des enfants handicapés à l'école. La première personne que j'ai réussi à mettre dans un lycée. Ça a changé tout le lycée. Les jeunes ont compris et accepté la différence.

Par contre, on s'est bien planté. 5 ans après j'ai réussi à avoir 164 personnes qui ont obtenu leur BAC, c'était en 1995. Il y en a 2 qui ont pu intégrer les universités parce qu'elles n'étaient pas accessibles.

Alors, on est très, très loin d'avoir un pays exemplaire. Il ne faut pas que l'on aboutisse à un cul de sac. On a trouvé de quoi donner du travail à ces jeunes autistes, mais personne ne s'est posé la question quand ils seront plus vieux, ils seront toujours autistes, et il faudra s'en occuper derrière. Personne ne pose la question. »

ML. MEZARD : « On les met dans des institutions où ils régressent. »

P. JACOB : « Merci à chacun d'entre vous, merci d'y croire, et sachez que je donnerai tout ce que je pourrai pour vous associer, vous dire les choses comme elles sont même si elles sont difficiles à entendre. On réussira ensemble ou on ne réussira pas ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Pascal JACOB pour avoir présenté La Grande Inclusion et apporté autant de réponses aux nombreuses questions qui ont été posées par l'assemblée. Il remercie également Monsieur Jean GALVÉ pour son intervention en audioconférence en tant qu'observateur de la Préfecture.

Monsieur Pascal JACOB prend congé afin que le conseil municipal puisse délibérer.

Avant de délibérer, le Maire présente une vidéo qui montre l'Etat de la briqueterie actuelle qui fait ressortir une vue aérienne de la toiture et les cheminées, pour rendre compte aux élus qui avaient émis un doute sur l'augmentation du coût des travaux de mise hors d'eau. Il précise que ces images ont été transmises à la DRAC, à l'EPFLI et l'ABF.

Albert MARSOT demande si la DRAC a donné son avis sur le Permis de construire.

Le Maire répond que oui. Il précise qu'il faut donc attendre le délai légal qui est de 5 mois avant d'agir. Par contre, l'appel d'offres est lancé par l'EPFLI.

Les élus peuvent constater que des parties nouvelles se sont écroulées et qu'il est grand temps d'agir.

Pascal CHAFFIN demande à préciser le financement de cette opération de mise hors d'eau.

Le Maire répond que la DRAC verse 40 %, le département 50 % du reste à charge, l'Etat par le biais de la DETR 66 000 € et la fondation BERN 27 000 € qui sera valable jusqu'à la fin de l'année. Il reste environ 100 000 €.

Albert MARSOT réitère sa proposition de déposer un dossier à la Fondation du Patrimoine au niveau régional, ce qui implique de lancer une sorte de souscription et vu l'importance de l'opération, de déposer également un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine au niveau National. Il rappelle que le Président de la Fondation Nationale du Patrimoine est le sénateur de notre territoire et qu'il serait bien de le rencontrer.

Le Maire répond qu'il faut attendre pour lui présenter un dossier plus étoffé.

Monsieur le maire propose donc de délibérer pour approuver l'ensemble du projet « briqueterie » qui comporte deux phases : les travaux de mise hors d'eau qui devraient commencer en avril 2021 et la phase de transformation pour accueillir « la Grande Inclusion » et pour l'autoriser à lancer la phase 1.

Le maire précise que le conseil municipal sera informé et amené à délibérer sur les différentes étapes à engager pour ce projet.

Délibération n°2021/03-13

Le conseil municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- considérant la délibération du 28/06/2020 approuvant la mise hors d'eau de la briqueterie,
- considérant la présentation du projet « LA GRANDE INCLUSION » par M. Pascal JACOB,
- entendu l'exposé de M. Jean GALVÉ, représentant Mme le Préfet d'Eure et Loir soutenant ce projet,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, DECIDE,

- d'approuver le projet « briqueterie » dans son ensemble comprenant la phase 1 de sauvegarde patrimoniale avec la mise hors d'eau du bâtiment et la phase 2 de transformation de la briqueterie en pôle santé, nommée « LA GRANDE INCLUSION »,
- d'autoriser le maire à lancer la phase 1, et de signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette phase,
- dit que le Maire rendra compte à l'assemblée, à chaque avancée du projet, pour en délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

Le Maire,

Michaël BLANCHET

Le compte rendu sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal prévue en avril 2021.